

## Fiche de poste opérateur vidéo

Intitulé du poste \*

Opérateur vidéo responsable du canal vidéo interne de la maison d'arrêt de Metz

- Société/Organisme

Association Culturelle, Sociale et Sportive (ACSS) du Centre Pénitentiaire de Metz

- Secteur \*

Audiovisuel

- Type de contrat \*

CDI avec période d'essai de 2 mois

- Précision concernant la nature du contrat (durée du CDD, CUI, Emploi d'avenir ...)

Temps partiel

- Régions \*

Grand Est

- Description de l'entreprise/l'organisme \*

L'ACSS (association culturelle, sociale et sportive du centre pénitentiaire de Metz) est une association régie par la loi locale de 1908. Elle a pour but de favoriser la réinsertion sociale des détenus, en développant des activités éducatives, culturelles sportives et de loisir et en favorisant l'expression citoyenne des détenus.

L'association est financée par des subventions diverses, notamment de l'administration pénitentiaire qui lui donne un caractère pérenne. Elle est gérée par des bénévoles et des agents mis à disposition à temps partiel par l'administration pénitentiaire. De ce fait, l'association ne supporte ni frais de structure, ni frais de fonctionnement et toutes les ressources mobilisées sont affectées intégralement à la mise en place d'actions en faveur des personnes détenues.

L'association consacre ainsi chaque année son budget d'environ 40 000 € à financer des actions au bénéfice des personnes détenues parmi lesquelles :

- des activités (par exemple celles destinées aux mineurs comme la lutte, la boxe ou le badminton, celles destinées aux femmes comme les ateliers broderie ou bouquets de fleurs et enfin des activités à caractère plus permanent comme les concerts de la fête de la musique, des sorties au centre Pompidou, la céramique ou le théâtre).

- la gestion d'un canal vidéo d'information des détenus interne à la maison d'arrêt géré par un opérateur vidéo à mi-temps.

- Description du poste \*

L'ACSS a pour mission d'organiser en lien avec l'administration pénitentiaire des activités à caractère social, culturel et sportive destinées aux personnes sous-main de justice. Ces activités sont notamment relayées auprès des personnes détenues par un canal vidéo interne créé il y a 30 ans. Le canal vidéo interne (CVI) de l'établissement fait partie des canaux historiques de télévision de l'administration pénitentiaire et a connu plusieurs expérimentations. Réactivé en 2012, sous le nom de "CIEL", cet atelier audiovisuel permanent s'articule autour de 3 axes :

- La réalisation et la diffusion de magazines télévisuels sur le CVI (diffusion d'informations

générales, procédures nouvelles, compte-rendu des manifestations, rencontres culturelles et sportives ou tout autre information émanant de tous les services de l'établissement) ;

- La programmation culturelle cinématographique et vidéographique ;
- La réalisation d'œuvres de création.

Le CVI s'adresse aux 530 personnes détenues de la Maison d'Arrêt de Metz et n'a pas vocation à concurrencer les chaînes hertziennes diffusées par ailleurs. Dans une démarche d'éducation populaire, ce canal a pour finalité de développer un autre regard sur le cinéma, l'audiovisuel et l'image en général, ainsi que de faire émerger ou d'encourager une réflexion critique et une meilleure compréhension du monde, en construisant une nouvelle image de soi. Le canal vidéo interne doit donc favoriser la rencontre du public carcéral avec des œuvres, des artistes et des pratiques artistiques et sportives.

- Description du profil recherché \*

Recruté par l'ACSS, l'opérateur vidéo est

- responsable de la mise en œuvre technique et artistique des programmes télévisuels, du tournage à la diffusion, en passant par le montage.
  - Il doit maîtriser l'utilisation du matériel disponible : outil informatique dans un environnement Mac, caméras numériques, tournage multi-caméras, prise de sons et outils de post-production (Final Cut Studio ou Adobe Premiere et After Effects).
  - Il a en charge l'encadrement hebdomadaire d'une activité artistique avec un groupe de personnes détenues volontaires (4 maximum) et l'élaboration des contenus culturels du canal interne..
  - Il est également assisté par deux personnes détenues nommées auxiliaires vidéo, rémunérées dans le cadre du service général de la prison et travaillant à mi-temps, qu'il forme à la prise de vues, de sons et aux bases du montage vidéo.
  - Il établit le rythme de la diffusion, sa mise en place, ainsi que la communication des programmes auprès des personnes détenues.
  - Il travaille en étroite collaboration avec la coordinatrice d'activités du Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Moselle (SPIP 57), antenne de Metz.
  - Il sera accompagné au départ dans la découverte de l'établissement et de son fonctionnement.
- Volume horaire : Il intervient sur une base de 20h/semaine, à raison de 4 journées par semaine.

- Description de l'expérience recherchée :

Il est formé à l'outil vidéo et possède de solides connaissances en terme de programmation, d'animation, de planification et de coordination.

Il maîtrise l'ensemble de la chaîne allant de la conception à la diffusion des contenus.

Il est capable d'assurer la maintenance de l'outil technique et de former les auxiliaires vidéo à la conception, réalisation des reportages et émissions télévisées.

Il a de l'expérience dans l'animation d'ateliers artistiques audiovisuels.

Il est en mesure d'apporter une synthèse de son activité lors des comités de pilotage.

- Date de prise de fonction \*

A partir de début octobre 2022

- Date limite de candidature

10 septembre

- Rémunération envisagée \*

1200 € brut mensuel

- Lieu d'affectation \*

Centre Pénitentiaire de Metz, rue de la Seulhotte Metz

- Mode de réception des candidatures

Les candidatures seront adressées par courriel au président de l'ACSS François Hurson à l'adresse suivante : [francois.hurson@orange.fr](mailto:francois.hurson@orange.fr).

Elles comprendront un CV détaillé et une lettre de motivation dûment argumentée ainsi que tout document que le candidat jugera utile.

La sélection et le choix définitif du candidat retenu seront effectués par un jury composé de représentants de l'ACSS et de l'administration pénitentiaire

- Adresse postale de l'entreprise/organisme

M. François Hurson, Président de l'ACSS

Maison d'arrêt de Metz-Queuleu

1, rue de la Seulhotte

57070 Metz

- Informations complémentaires / renseignements

Conditions d'admission :

Un casier judiciaire vierge (bulletin n°2)

L'administration pénitentiaire s'autorise à faire la demande du bulletin n°2 du casier judiciaire.

Les candidats sélectionnés feront l'objet d'une enquête de moralité préfectorale.

- Secteur d'activité \*

Audiovisuel

- Secteur d'activité 2

Multimédia

- Famille de métiers \*

Réalisation

- Famille de métiers 2

Diffusion